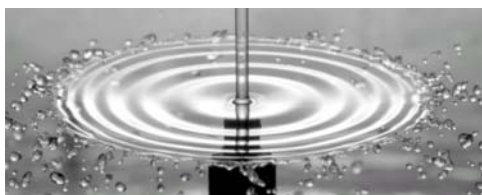


Santé-environnement

FINANCEMENT

En matière de santé-environnement, la recommandation du COMOP était d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers du fonds « démonstrateurs » (10 M€ sur les technologies de l'eau), des opérateurs de recherche (30 M€) et de nouvelles actions de l'ANR (70 M€).



Concernant les technologies de l'eau, l'État a privilégié la constitution, en émergence, de nouveaux pôles de compétitivité et le financement de leurs projets par les voies spécifiques aux pôles.

Les opérateurs de recherche ont alloué 3,0 M€ supplémentaires en 2008 et 14,3 M€ en 2009 par rapport à 2007. Ce dernier montant inclut une dotation complémentaire de 5 M€ gérée par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

L'ANR a engagé 11,2 M€ supplémentaires en 2008 et 12,0 M€ en 2009 par rapport à 2007.

Au total, plus de 40 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués pour les enjeux sanitaires liés à l'environnement en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS

Le pôle national applicatif en toxicologie et écotoxicologie a été mis en place en janvier 2009 par l'INERIS et l'Université de technologie de Compiègne (UTC), avec d'autres partenaires régionaux et nationaux, notamment au travers du réseau ANTIOPEs qui réunit les équipes de 11 organismes (CEA, INRA, INSERM, Universités).



L'élaboration d'une stratégie nationale de recherche et de formation en toxicologie et écotoxicologie a été confiée à un groupe de travail regroupant les organismes de recherche et la conférence des présidents d'université afin d'approfondir les recherches dans ce domaine. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'appuiera sur cette stratégie pour apporter son soutien à une structure de coordination nationale des pôles régionaux.

Un créneau de dépôt de candidatures a été ouvert pour sélectionner un nombre restreint de nouveaux pôles de compétitivité, afin de compléter la couverture des thématiques liées aux écotecnologies.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

Au travers des moyens alloués à l'INERIS, le réseau ANTIOPEs a bénéficié d'une dynamique renforcée, conformément à la proposition du COMOP de mettre en réseau l'ensemble des acteurs de la recherche sur les mécanismes de la toxicité. A noter également que le pôle national de Sud-Picardie a vocation à constituer le centre de référence sur les méthodes d'évaluation des produits chimiques alternatives aux essais sur animaux.

La constitution de ce pôle national autour de l'UTC et de l'INERIS est la mise en œuvre de la proposition du COMOP de créer un tel pôle national en toxicologie et écotoxicologie. Les moyens supplémentaires qui lui ont été attribués en 2009 ont notamment permis de développer les liens entre les différentes équipes de recherche sur ces sujets, et de renforcer les plateformes techniques (mésocosme, animalerie).

Dans la ligne des préconisations relatives à la constitution d'un petit nombre de pôles de recherche dans le champ « santé-environnement » avec un fonctionnement en réseau, les réflexions se sont poursuivies au sein d'un groupe de travail lié à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la recherche et l'innovation (SNRI); la mise en place d'une fondation est proposée. Le pôle de compétitivité « Risques » en région PACA développe également son action sur les risques sanitaires (urbains et industriels) et sur les risques émergents liés aux innovations.